Paraît le mardi, le jeudi et le samedi

LE JOURNAL DU SUD FRIBOURGEOIS

La Gruyère

Nº 104 | Fr. 2.20 JA 1630 Bulle www.lagruyere.ch | 143e année Mardi 10 septembre 2024

L'Etat au chevet des soins infirmiers

CHLOÉ LAMBERT – ARCHIVE

SANTÉ. Le canton a présenté l'avancée de ses travaux pour la concrétisation de l'initiative fédérale sur les soins infirmiers. Le Conseil d'Etat se base sur un rapport de la Haute Ecole de santé Fribourg qui a émis 20 recommandations pour éviter que les professionnels ne quittent prématurément le domaine de la santé. PAGE 3

ANTOINE VULLIOUD

Couper par précaution

LAC DE MONTSALVENS. Un tronçon de près de 2 km du sentier du tour du lac de Montsalvens a été fermé. Entre 600 et 1000 arbres instables devront être coupés pour des raisons de sécurité. PAGE 5

Sommaire

Avry-devant-Pont
L'Echo du Gibloux célèbre un siècle d'existence. Pour marquer le coup, la fanfare organise des festivités de jeudi à samedi. PAGE 2

VTT
Jolanda Neff s'est classée 4e de l'ÖKK Bike Revolution à Gruyères. PAGE 9

Football
Le FC Bulle a décroché son troisième succès de la saison samedi face à Lucerne M21. PAGE 11

Magazine
Quand l'agglomération de Marsens-Riaz était la capitale de la région. PAGE 16

Météo

CHLOÉ LAMBERT

Le pull ne sera pas de trop ces prochains jours pour **Enola**, **Léo** et **Mélodie**.

MARDI de 10° à 17°
Nuages résiduels en début de journée, dernières averses possibles dans les Préalpes, puis passage à un temps ensoleillé en plaine.

MERCREDI de 9° à 14°
Généralement très nuageux, précipitations arrivant en cours de matinée.

Réaménager les temps partiels et diminuer les facteurs de stress

ÉCOLE. L'étude sur le temps de travail des enseignants a été présentée hier. L'Etat se réjouit du taux de satisfaction affiché et de la forte participation. Les questionnaires ont aussi mis en évidence les heures supplémentaire du personnel à temps partiel et les facteurs de stress ressentis, des points pour lesquels des mesures vont être analysées. PAGE 7

CHARLY RAPPO

Editorial

FRANÇOIS PHARISA

Aussi attendues qu'indispensables

PC FAMILLES. Un nouveau soutien financier de l'Etat, alors que celui-ci dit avoir toutes les peines du monde à boucler son prochain budget: la votation cantonale sur les prestations complémentaires pour les familles (PC familles), le 22 septembre, aurait pu espérer meilleur timing. Une partie de la droite – les délégués de l'UDC et une minorité du PLR – a d'ailleurs argué des difficultés budgétaires de l'Etat pour s'opposer à un projet qualifié de trop onéreux.

Pourtant, l'introduction de PC familles (sous la forme d'un versement mensuel d'une somme d'argent) est aussi attendue qu'indispensable. Attendue parce qu'elles viendraient concrétiser un article inscrit dans la Constitution fribourgeoise depuis 2004 déjà. C'est peu dire qu'à Fribourg, on sait prendre son temps quand il s'agit de délier les cordons de la bourse…

Indispensables parce qu'elles viendraient en aide à des familles qui en ont besoin pour assumer des dépenses nécessaires, les frais de garde ou de maladie par exemple, et ainsi leur éviter le recours à l'aide sociale et donc l'endettement. D'après le canton, 1500 familles ayant des enfants de moins de 12 ans en bénéficieraient. Le montant moyen qu'elles toucheraient est estimé à environ 10 000 francs par an. Soit un coût total pour l'Etat évalué à une dizaine de millions.

Période de vaches maigres ou pas, ce n'est certainement pas sur ces familles que les sacrifices budgétaires doivent être consentis. ■

SPORTS 9-10-11-13 / AVIS MORTUAIRES 6-12-13 / TÉLÉVISION 14 / CINÉMAS 15 / MAGAZINE 16

Rédaction: tél. 026 919 69 00 / e-mail: redaction@lagruyere.ch / rue de la Toula 9 / 1630 Bulle Abonnements: tél. 026 919 69 03 / e-mail: administration@lagruyere.ch Annonces: régie media f / tél. 026 426 42 42 / e-mail: info@media-f.ch

9 772296 240002 20037

Une partie du sentier du tour du lac de Montsalvens fermé

Pour des raisons de sécurité, un tronçon de 1,8 km du sentier du tour du lac de Montsalvens est fermé. La réouverture n'est prévue que le printemps prochain. Entre 600 et 1000 arbres devraient être coupés.

VALENTIN CASTELLA

FORÊTS . Se balader sur le sentier du lac entre le barrage de Montsalvens et le pont des Râpes n'est plus possible. Le tronçon, long de 1,8 km, est fermé au public. Une réouverture est prévue le printemps prochain.

La raison? Le secteur n'est pas, plus, sécurisé. «Nous sommes arrivés à un point de bascule, explique Michaël Pachoud, de la Corporation forestière Jogne-Javroz. Entre l'état de santé de plus en plus préoccupant des forêts en raison du réchauffement climatique et la multiplication des infrastructures, nous avons dû faire un choix.»

La semaine dernière, il a ainsi été décidé de fermer ce sentier au public en raison de nombreux arbres menaçant la sécurité des promeneurs. Comme l'explique Pascal Roschy, de la Corporation forestière Moléson lors d'une conférence de presse organisée ce lundi sur place. «Lorsqu'on se promène ici, le cadre est formidable. Tout paraît paisible. Sauf que l'œil du forestier voit autre chose. Si on lève les yeux, on aperçoit un frêne qui n'a plus beaucoup de feuilles. Il est attaqué par la chalarose, un champignon asiatique qui sévit en Suisse depuis 2005.» Le Gruérien se retourne, puis pointe du doigt un foyard encore debout, mais sec. «A cet endroit, plusieurs centaines d'arbres sont potentiellement problématiques.»

Un secteur de douze hectares à proximité du sentier du tour du lac de Montsalvens est fermé au public en raison de l'état préoccupant de plusieurs centaines d'arbres. Une déviation a été mise en place. PHOTOS ANTOINE VULLIOUD

Opération à 200 000 francs

Afin d'éviter tout accident, entre 600 et un millier d'arbres seront coupés cet automne. Principalement des hêtres, des frênes et des épicéas. Une intervention effectuée sur une surface de douze hectares. Environ 80% du bois sera ensuite héliporté en début d'année prochaine et transformé en bois de feu ou d'énergie. Les 20% restants permettront à la biodiversité de se développer grâce au bois mort. Le coût de l'opération se chiffre à 200 000 francs.

Derrière cette action se cache une problématique: la responsabilité des forestiers. Selon Pascal Roschy, le forestier gestionnaire «peut endosser une part de responsabilité en cas d'accident». Il précise qu'aucun arbre n'aurait été coupé si le sentier ne passait pas à cet endroit.

Après un contrôle du secteur et une séance avec un avocat, puis en accord avec les communes concernées, soit Broc, Châtel-sur-Montsalvens, Crésuz et Val-de-Charmey, il a ainsi été décidé de boucler la zone. La décision finale a été du ressort des exécutifs. «Nous avons fait le tour et constaté les risques, annonce Denis Rime, conseiller communal à Broc. Une fermeture s'imposait, afin que les forestiers et les communes ne soient pas mis en cause en cas d'accident.»

Risque de procédure pénale

Cette menace «préoccupe» beaucoup les forestiers, qui risquent une procédure pénale en cas de drame. «A qui la faute?» se questionne Pascal Roschy, qui insiste sur le fait que la réponse n'est pas claire actuellement.

«A cet endroit, plusieurs centaines d'arbres sont potentiellement problématiques.»

PASCAL ROSCHY

Député et syndic de Châtel-sur-Montsalvens, Eric Barras s'intéresse à cette thématique depuis plusieurs années *(lire ci-dessous)*. «Notre souhait est qu'une responsabilité individuelle soit endossée en forêt. On y va à nos risques et périls. Il est clair qu'on ne peut plus continuer ainsi, car quasi toutes les subventions sont aujourd'hui utilisées pour sécuriser les sentiers.»

À noter qu'il sera toujours possible d'effectuer le tour du lac de Montsalvens via la route carrossable de Motélon. «Le trajet sera allongé d'environ 500 mètres», précise Jean Larraillet, de la Corporation forestière Jogne-Javroz. ■

Dangers en forêt, qui est responsable?

La fermeture du sentier du tour du lac de Montsalvens permet à Eric Barras (udc, Châtel-sur-Montsalvens) et Bertrand Gaillard (centre, La Roche), dans une question au gouvernement déposée le 5 septembre, de rebondir sur la problématique complexe de la responsabilité en forêt.

Autour du lac, le sentier a été fermé sur 1,8 km, en raison de la présence d'arbres malades, instables et susceptibles de représenter un danger pour ses utilisateurs *(lire ci-dessus)*. Les forestiers ont évalué la situation et procédé au martelage des arbres. Or, une fois le risque identifié, la responsabilité des forestiers et des élus communaux est engagée. Il s'agit alors d'agir immédiatement ou de fermer le sentier jusqu'à ce que le danger ait pu être maîtrisé.

Selon les députés, «l'exemple susmentionné est le premier d'une longue série de cas auxquels seront confrontés les propriétaires de forêt, qu'ils soient publics ou privés». De fait, la forêt joue un rôle de détente et de loisirs croissant. Les infrastructures (sentiers, places de pique-nique, pistes VTT, etc.) s'y multiplient. Dans le même temps, sa santé est toujours plus impactée par le changement climatique.

Ce qui fait dire à Eric Barras et Bertrand Gaillard que «quasi aucune infrastructure n'est sûre lorsqu'elle est située à proximité d'un boisement». Et d'interroger: «Voulons-nous réellement fermer toutes ces infrastructures? Est-il normal que ce soient les forestiers et les représentants du propriétaire qui portent la responsabilité? Devrait-on déboiser systématiquement à proximité des infrastructures?»

Aide fédérale incertaine

Dans une motion datant de novembre 2023, ces deux mêmes députés demandaient au Conseil d'Etat, entre autres, de débloquer deux millions de francs sous la forme d'un décret pour les interventions forestières visant à améliorer la sécurité de la population et des infrastructures.

Le gouvernement a répondu par la négative le 27 août dernier, affirmant qu'il y avait déjà suffisamment de soutiens financiers de l'Etat en faveur des propriétaires forestiers. L'un d'eux est d'ailleurs destiné aux «coupes de sécurité en forêt». Ainsi, en 2023, près de 475 000 francs ont été versés pour des interventions liées à la sécurité des infrastructures (soit 12 000 m^3 de bois subventionnés).

«La réponse du Conseil d'Etat contraste de manière flagrante avec la situation vécue sur le terrain.»

ERIC BARRAS ET BERTRAND GAILLARD

Ce même montant, issu de la «motion Fässler» (Daniel Fässler, conseiller aux Etats appenzellois), est prévu pour 2024. Mais au-delà, il n'est plus assuré. Des négociations sont en cours. En attendant le possible prolongement de cette aide fédérale, «le Conseil d'Etat estime prématuré de prévoir des motifs de subventionnement purement cantonaux supplémentaires pour la sécurisation des infrastructures en forêt».

Cette incertitude inquiète les députés Barras et Gaillard. Dans leur récente question, ils insistent, insatisfaits de la réponse du gouvernement. Selon eux, cette dernière «contraste de manière flagrante avec la situation vécue sur le terrain».

Ils soulignent: «D'un côté, l'on reconnaît clairement le danger vis-à-vis des forestiers et appelle à prendre des mesures de précautions immédiates, comme la fermeture d'un sentier. D'un autre, le Conseil d'Etat ne juge pas nécessaire d'accorder les moyens financiers et d'adapter la législation afin de prévenir et gérer ces risques à plus grande échelle. Ces discours diamétralement opposés ne peuvent que nous interpeller. (…) Ne serait-il pas plus simple d'accepter les propositions de la motion et d'éviter que la situation ne se complique et n'engendre des coûts plus élevés?» **FP**